

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION DE LA PERSONNALITE
EXTERIEURE DE CATEGORIE 1 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

Dans le cadre du renouvellement des élus au Conseil d'administration, qui s'est tenu les 11, 12 et 13 février 2025, la présidente de l'Université Paris 8 lance un appel public à candidatures pour l'élection des personnalités extérieures mentionnée à l'article L. 712-3 du code de l'éducation et à l'article 7 des statuts de l'université Paris 8.

L'Université Paris 8 procède ainsi au renouvellement de ses conseils centraux, notamment du Conseil d'administration. Ce conseil est composé de trente-quatre membres, parmi lesquels figurent :

- 3 personnalités extérieures réparties comme suit :
 - une personne représentant le Conseil régional d'Ile-de-France ;
 - une personne représentant de la ville de Saint-Denis ;
 - une personne représentant le CNRS.
- 5 personnalités extérieures réparties comme suit :
 - Catégorie 1 : une personne occupant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
 - Catégorie 2 : une personne représentant des organisations représentatives des salarié·es ;
 - Catégorie 3 : une personne représentant une entreprise de moins de cinq cents salarié·es ;
 - Catégorie 4 : une personne représentant un établissement d'enseignement secondaire ;
 - Catégorie 5 : une personnalité désignée à titre personnel.

L'une de ces 5 autres personnalités extérieures doit avoir la qualité d'ancien·ne diplômé·e de l'université.

Les personnalités extérieures des catégories 2, 3, 4 et 5 ont été élues lors du Conseil d'Administration du vendredi 7 mars 2025.

Toutefois, la personnalité occupant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise (catégorie 1), n'ayant pas obtenu la majorité absolue des voix conformément à l'article 7 des statuts de l'Université, n'a pas été élue.

En conséquence, un nouvel appel à candidatures est lancé.

Les membres du Conseil d'administration seront convoqués le **lundi 24 mars 2025** pour désigner la personnalité extérieure - *Catégorie 1 : une personne occupant des fonctions de*

direction générale au sein d'une entreprise, après la mise en œuvre du présent appel à candidatures.

CANDIDATURES :

La personnalité extérieure doit faire acte de candidature, à compter **du lundi 10 mars 2025** et au plus tard jusqu'au **vendredi 21 mars à 12h00 (midi)**, à l'adresse postale suivante :

Direction générale des services

Université Paris 8
2, rue de la liberté
93 526 SAINT-DENIS CEDEX

Ou par courriel à : affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr et sg@univ-paris8.fr

Doivent être annexés les documents suivants :

- Le formulaire ci-annexé complété et signé ;
- Un curriculum vitae ;
- La copie d'une pièce d'identité ;
- Toute pièce justifiant de la qualité de la personne candidate ;
- A titre facultatif, une lettre d'intention justifiant de la motivation du candidat.

NOMINATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CA ET CONDITIONS DE RECEVABILITE :

Un appel public à candidatures est ouvert pour la personnalité extérieure du Conseil d'administration, à savoir :

- **Une personne occupant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise**

Une même personnalité extérieure ne peut siéger dans plus d'un conseil ou commission d'un même établissement.

Les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, personnels non enseignants en poste dans l'établissement, ainsi que les étudiants inscrits dans l'établissement, ne sont pas éligibles en tant que personnalités extérieures.

Le choix final des cinq personnalités extérieures prend en compte la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités territoriales et les organismes de recherche, afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures du conseil d'administration.

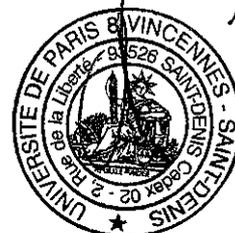
Si la candidature recueillie lors de ce second appel ne permet pas de garantir cette parité, un nouvel appel à candidatures sera organisé.

La personnalité extérieure doit être désignée avant la première réunion du conseil d'administration, convoquée pour élire le/la président·e de l'Université.

Le mandat des membres du conseil d'administration élus débute à compter de cette première réunion.

Fait à Saint-Denis le 10 mars 2025

La Présidente de l'Université Paris 8
Annick ALLAIGRE



**DEPOT DE CANDIDATURE EN QUALITE DE PERSONNALITE EXTERIEURE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

A faire parvenir à :

- **Direction générale des services, 2, rue de la liberté, 93526 SAINT-DENIS CEDEX**
- affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr et sg@univ-paris8.fr

Impérativement jusqu'au vendredi 21 mars 2025 à 12h00 (midi)

Je soussigné(e),

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse postale :.....

.....

Adresse électronique :.....

Téléphone :.....

Diplômé de l'université Paris 8 :

OUI (préciser le diplôme et l'année d'obtention) :

.....

Déclare être candidat·e au titre de la catégorie suivante :

Catégorie 1 : personne assurant les fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
Désignation de l'entreprise :

.....

.....

.....

.....

Merci de joindre **un curriculum vitae, une copie de votre pièce d'identité**, ainsi que **tout document attestant de votre qualité** en tant que candidat(e). **Une lettre d'intention** peut également être incluse à titre facultatif. Ces documents seront transmis aux membres élus en vue de la réunion du Conseil d'administration, qui examinera votre candidature.

A..... le.....

Signature :